



Recueil des Actes administratifs

SOMMAIRE

Conseil départemental

Séance du 3 avril 2020

N°s 1001/1002/1003/1004/1005/1006/1007/1008/2010/
2011/2012/2013/2014/3015/3016/3017/3018/3019/3020/
3021/4022/4023/4024/4025/4026/4027/4028/4029/4030/
4031/5032/5033/5034/5035/5036/5037/5038/5039

Vendredi
10 avril 2020
N° 465

DELIBERATIONS

DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**Du 3 AVRIL 2020****D.1.001. FISCALITE 2020**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de reconduire pour l'année 2020, le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 27,07% sans augmentation de taux pour le contribuable ornaïs.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tout document correspondant.

ARTICLE 3 : de procéder aux ajustements de crédits nécessaires après notification par l'Etat des éléments fiscaux et des diverses dotations lors du budget supplémentaire de juin 2020.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.1.002. ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR CREANCES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de prononcer l'admission en non-valeur des créances proposées comme irrécouvrables pour un montant de 107 890,99 € dont :

- ✓ 90 280,73 € au chapitre 65 imputation B3000 65 6541 0202 du budget du Département,
- ✓ 17 275,29 € au chapitre 65 imputation B3000 65 6542 0202 du budget du Département,
- ✓ 334,97 € au chapitre 016 imputation B8A00 016 6541 du Foyer de l'Enfance - Centre Maternel.

ARTICLE 2 : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour statuer sur les réclamations qui pourraient se produire en matière de recouvrement.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.1.003. INFORMATION DES ELUS - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DANS LE CADRE DE LA LOI DU 12 MAI 2009 DE SIMPLIFICATION DES DROITS

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte des décisions prises par M. le Président du Conseil départemental dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil départemental.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.1.004. INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 221 000 EUROS HT

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte des décisions prises par le Président du Conseil départemental dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.1.005. DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de créer :

- 7 postes d'adjoint technique des établissements d'enseignement ;
- 7 postes d'adjoint technique ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe susceptible d'être occupé par un contractuel dans les conditions de l'article 3-3.2 de la loi du 26 janvier 1984. Sa rémunération pourra être calculée selon sa qualification et son expérience jusqu'au 11^{ème} échelon du grade d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif ;
- 1 poste d'ouvrier principal de 1^{ère} classe le 1^{er} mai 2020 ;
- 1 poste de monitrice éducatrice principale le 1^{er} mai 2020 ;
- 1 poste d'attaché susceptible d'être occupé par un contractuel dans les conditions de l'article 3-3.2 de la loi du 26 janvier 1984. Sa rémunération pourra être calculée selon sa qualification et son expérience jusqu'au 11^{ème} échelon du grade d'attaché.

ARTICLE 2 : de supprimer :

- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement ;
- 1 poste d'emploi avenir ;
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- 2 postes d'agent de maîtrise principal ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe ;
- 2 postes de rédacteur ;
- 1 poste d'ouvrier principal de 2^{ème} classe le 1^{er} mai 2020 ;
- 1 poste de monitrice éducatrice le 1^{er} mai 2020.

ARTICLE 3 : Concernant le régime des astreintes du Conseil départemental :

- pour pouvoir bénéficier du régime des astreintes administratives, il convient d'élargir la liste des agents du Pôle Solidarités pouvant bénéficier du régime des astreintes administratives fixé par la délibération du 22 mars 2019, à savoir : les adjoints des responsables de protection de l'enfance (RPE), le responsable de la cellule relative aux mineurs non accompagnés (MNA) et un assistant socio-éducatif occupant la fonction de chef de service du Foyer de l'enfance ;
- pour pouvoir permettre au personnel mis à disposition par le Département pour le laboratoire Labéo de bénéficier du régime des astreintes d'exploitation prévu par délibérations des 3 juillet 2015 et 30 juin 2017, il convient d'élargir la liste des agents pouvant se voir appliquer le régime des astreintes d'exploitation aux agents titulaires mis à disposition du Labéo par le Conseil départemental de l'Orne.

ARTICLE 4 : de fixer le remboursement des frais de repas comme suit :

Lieu de la mission	Paris	Commune relevant de la métropole de Paris (conformément au décret n°2015-1212 du 30/09/2015)	Commune de plus de 200 000 Hab	Autres communes	Alençon
Taux de remboursement de l'indemnité de repas	17,50 €				8,75 €

Pour les déplacements réalisés sur la ville d'Alençon, le remboursement sera de la moitié du taux de défraiement réglementaire, soit 8,75 €, en raison de l'implantation d'un restaurant collectif conventionné sur Alençon.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.1.006. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) joint à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.1.007. BILAN D'ACTIVITE 2019 DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE "ORNE-METROPOLE"

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte de la communication de l'activité 2019 de l'Agence départementale « Orne-métropole ».

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.1.008. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA GESTION DE LA SHEMA

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication concernant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Normandie, du 3 juillet 2019, relatif à la gestion de la Société Hérouvillaise d'économie mixte pour l'aménagement (SHEMA).

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.2.010. DECLASSEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 924A

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le déclassement d'une partie de la RD 924a d'une longueur de 2 392 m, sur la commune de Briouze, du domaine départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.2.011. OPERATIONS DE SECURITE FINANCEES PAR LES AMENDES DE POLICE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de maintenir éligibles :

- les aménagements physiques visant à faire ralentir les véhicules (zone de transition, rétrécissement de chaussée, déport de voie, chicane, plateau surélevé, etc...) ;
- les aménagements de carrefours comprenant des modifications significatives de la géométrie pour améliorer la visibilité, faire ralentir les véhicules ou sécuriser les traversées piétonnes ;
- la création de parcs de stationnement pour le covoiturage ;
- l'installation et le développement de signaux lumineux ;

ARTICLE 2 : de moduler de 20 % à 50 % le taux pour les domaines éligibles.

ARTICLE 3 : de maintenir le minimum de travaux à 5 000 € HT et le plafond à 40 000 € HT sauf pour l'installation de signalisation lumineuse.

ARTICLE 4 : de fixer pour l'installation de signaux lumineux le minimum de travaux à 1 000 € HT et le plafond à 40 000 € HT.

ARTICLE 5 : d'appliquer ces nouvelles dispositions pour tout dossier déposé après le 1^{er} janvier 2020.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.2.012. SUBVENTIONS SECURITE ROUTIERE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'attribuer sur le chapitre 65 imputation B4200 65 6574 60, subventions de fonctionnement aux personnes, associations, autres organismes de droit privé - action 9213, la subvention suivante :

- Prévention routière : 4 000 €

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.2.013. SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU (SDE) - CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter la nouvelle convention de partenariat, jointe en annexe à la délibération, à conclure avec le Syndicat départemental de l'eau.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.2.014. SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT (923)

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions forfaitaires 2020 au titre de l'environnement aux organismes cités ci-dessous :

<i>Organismes demandeurs</i>	<i>Subvention accordée en 2019</i>	<i>Subvention proposée en 2020</i>
Association de la Maison de la rivière et du paysage (CPIE des Collines Normandes)	135 000 €	135 000 €
Association pour l'entretien du Marais du Grand Hazé	12 000 €	11 000 €
Association faune et flore de l'Orne (AFFO)	900 €	900 €
Société d'horticulture de l'Orne	900 €	900 €
Total	148 800 €	147 800 €

Les crédits seront prélevés pour :

- 136 800 € sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental,
- 11 000 € sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 738 du budget départemental et prélevés sur la TA-ENS.

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) pour la réalisation de l'atlas botanique du département de l'Orne. Cette somme sera versée selon l'échéancier suivant :

- 5 000 € en 2020,
- 5 000 € en 2021,
- 5 000 € en 2022,
- 5 000 € en 2023.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 3 : de renouveler l'adhésion à l'entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ) pour l'année 2020, pour un montant de 2 149,27 €.

Ce montant sera prélevé sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6561 74 du budget départemental.

ARTICLE 4 : d'accorder au groupement d'intérêt public « Agence normande de la biodiversité et du développement durable », au titre de la contribution statutaire 2020, la somme de 8 000 €.

Ce montant sera prélevé sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6568 74 du budget départemental.

ARTICLE 5 : d'accorder une subvention de 11% à la Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières (CATER) destinée à financer les frais de fonctionnement 2020, estimés à 363 457 €. Cependant, l'aide départementale sera plafonnée à 35 000 €.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 6 : d'accorder une subvention de 534 850 € au Groupement de défense sanitaire de l'Orne (GDS de l'Orne), dans le cadre de la lutte contre les maladies animales des bovins, ovins, porcins et équins pour améliorer la qualité et la valeur du cheptel ornais. Les modalités de versement de cette subvention sont précisées dans la convention jointe en annexe 2.

Les crédits seront prélevés au chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 AE B4400 F 1024 du budget départemental.

ARTICLE 7 : d'accorder à la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON), une subvention de 39 500 €. Les modalités de versement de cette subvention sont précisées dans la convention jointe en annexe 3.

Les crédits seront prélevés au chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 8 : d'approuver les conventions 2020 avec la Maison de la rivière et du Paysage, la CATER, le GDS de l'Orne et la FDGDON et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à les signer.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.3.015. PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2020

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter le détail de la programmation des crédits d'insertion 2020 joint à la délibération et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tous les documents d'exécution de cette décision.

ARTICLE 2 : de prélever ces dépenses sur les crédits inscrits aux imputations suivantes :

- Chapitre 017-B8710 017 6574 564
- Chapitre 017-B8710 017 611 564
- Chapitre 017-B8710 017 65737 564

ARTICLE 3 : de donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation du reliquat disponible dans la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion et dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention d'investissement.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.3.016. PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2020-2022

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'adopter le Pacte Territorial d'Insertion 2020 - 2022 et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.3.017. CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens type et le tableau de répartition de la dotation complémentaire de 560 000 € pour 2020 joints en annexe.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental de l'Orne à le signer ainsi que tout avenant éventuel.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.3.018. SUBVENTIONS POUR LES STRUCTURES OEUVRANT DANS LE LOGEMENT SOCIAL ET INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT AU TITRE DE SES POLITIQUES HABITAT

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

- 60 632 € à l'association départementale d'information sur le logement (ADIL),
- 15 000 € à l'association SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE,
- 1 000 € à l'association LIEN,
- 9 600 € à l'association ARC EN CIEL,
- 22 680 € à l'association YSOS pour ses actions « accueil de jour »,
- 41 310 € à l'association COALLIA pour ses actions « accueil de jour »,
- 31 000 € à l'association MEDIA'DOM.

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65, imputation B8710 65 6574 72 subvention de fonctionnement aux associations.

ARTICLE 3 : d'accorder les subventions suivantes :

- 2 000 € au CIAS de L'Aigle pour son action,
- 6 000 € à la ville d'Argentan pour la Résidence jeunes travailleurs à Argentan.

ARTICLE 4 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65, imputation B8710 65 65735 72 subvention de fonctionnement aux autres groupements de collectivités.

ARTICLE 5 : d'accorder les subventions suivantes :

- 13 200 € à YSOS pour son « accompagnement social lié au logement » sur son territoire d'intervention,
- 69 750 € à COALLIA pour son « accompagnement social lié au logement » sur son territoire d'intervention,
- 69 850 € à COALLIA pour son action « accompagnement social dans le cadre du logement temporaire des jeunes » sur son territoire d'intervention.

ARTICLE 6 : d'imputer ces dépenses au chapitre 65 l'imputation B8710 65 6574 581 fonds de solidarité pour le logement.

ARTICLE 7 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions de financement et d'exécution correspondantes ainsi que tous documents s'y rapportant.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.3.019. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS A CARACTERE SOCIAL ET DE SANTE OU OEUVRANT EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

D'allouer :

ARTICLE 1 : SUBVENTIONS PAYEES AU CHAPITRE 65 IMPUTATION B8100 65 6574 50

Subventions Santé

Vie Libre	1 620 €
Drog'Aide / APSA	45 360 €
ORS	2 430 €
UNAFAM	730 €
Association départementale de Protection civile	2 430 €
VMEH	300 €
Délégation départementale de la Croix-Rouge Française	3 200 €
Soins Palliatifs de l'Orne	2 270 €

Subventions social

SOS Amitié	530 €
Secours Catholique	11 700 €
L'Accueil Alençonnais	810 €
Association des Visiteurs de Prison	650 €
Les Restaurants du Cœur	20 700 €
Banque Alimentaire	10 000 €

Subventions en faveur des pays en développement

Forages Mali	12 150 €
--------------	----------

ARTICLE 2 : SUBVENTIONS PAYEES AU CHAPITRE 65 IMPUTATION B8100 65 65737 40

Hélicoptère du SAMU du Centre hospitalier d'Alençon	361 680 €
Centre 15	194 820 €

ARTICLE 3 : SUBVENTION PAYEE AU CHAPITRE 65 IMPUTATION B8100 65 65738 50

Conseil départemental de l'accès au droit de l'Orne

300 €

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020**D.3.020. AIDE A L'IMMOBILIER POUR LES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LA CREATION DE CENTRES TERRITORIAUX DE SANTE ET D'ANTENNES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'apporter aux collectivités une aide pour les travaux immobiliers de 20%, plafonnée à 100 000 € pour les centres territoriaux et une aide de 20% plafonnée à 50 000 € pour les antennes.

ARTICLE 2 : de déléguer à la Commission permanente l'attribution des aides et le suivi de ce programme.

ARTICLE 3 : de mettre en application ce dispositif d'aide à compter du 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 4 : de prévoir une inscription budgétaire de 200 000 € au budget supplémentaire de juin 2020.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020**D.3.021. PROJET DE DEPLOIEMENT DE LA TELEMEDECINE A DESTINATION DES EHPAD ORNAIS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accompagner les EHPAD engagés ou qui souhaitent s'engager dans la démarche télémédecine pour un montant global de 180 000 €. Une aide forfaitaire moyenne de 9 000 euros pourra être allouée à chaque EHPAD pour le financement d'investissements afin de mettre en place les conditions pour le déploiement de la télémédecine dans le cadre d'un projet cohérent avec les actions portées par les hôpitaux ornais.

ARTICLE 2 : de déléguer à la Commission permanente l'attribution des aides et le suivi de ce programme.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire de juin 2020.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020**D.4.022. OPERATIONS COLLECTIVES DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (OCMA) - BILAN 2019**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte de la communication relative au bilan de l'attribution des aides pour l'année 2019 au titre des opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCMA).

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.4.023. CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ - AVENANT

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver le projet d'avenant de prolongation de la convention territoriale d'exercice concerté et d'autoriser M. le Président du Département à le signer, ainsi que tout document résultant de sa mise en œuvre.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.4.024. CONTRACTUALISATION TERRITORIALE - VALORISATION DU LAC DE RABODANGES

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : valider le principe d'une intervention financière du Département de l'Orne pour le projet de valorisation du lac de Rabodanges de la commune de Putanges-le-Lac, qui serait adossée à celle de la Région Normandie dans le cadre de la revoiture du contrat de territoire du PETR du Pays du Bocage.

ARTICLE 2 : de donner délégation à la Commission permanente pour délibérer sur le montant de l'aide accordée.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.4.025. AIDE A LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de valider la mise en œuvre d'un programme d'aide en faveur de la revitalisation des centres bourgs sous la forme d'un appel à projets reconductible articulé autour de 2 volets, un volet stratégique et un volet opérationnel.

ARTICLE 2 : d'ouvrir cet appel à projets à toutes les communes ornaises à l'exception des communes retenues au programme Action Cœur de Ville. Les communes devront néanmoins bénéficier d'un niveau d'équipements indispensable à la vie quotidienne des habitants. Le maître d'ouvrage pourra être la commune ou/et l'intercommunalité en fonction de leurs compétences.

ARTICLE 3 : de soutenir les communes sélectionnées en leur proposant un accompagnement à titre gracieux dans le cas du volet stratégique, et dans le cas de la mise en œuvre opérationnelle de leur projet en leur accordant une aide maximale de 25% des dépenses éligibles plafonnées à 1 million d'euros (aide non cumulative avec les dispositifs départementaux existants sur des dépenses identiques).

ARTICLE 4 : de définir lors de la prochaine session les modalités de sélection des communes retenues à l'appel à projets et d'inscrire une enveloppe fermée au budget supplémentaire de juin 2020.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.4.026. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020 - AIDES A L'AGRICULTURE (9241)

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions 2020 aux associations et syndicats agricoles ci-dessous :

<i>Structure</i>	<i>Statut</i>	<i>Objet de la demande de subvention</i>	<i>Subvention accordée en 2019</i>	<i>Subvention Sollicitée en 2020</i>	<i>Subvention proposée en 2020</i>
Ferme en fête	Association	Rassemblement à Alençon des acteurs de l'agriculture pour promouvoir et mettre en valeur les métiers de l'agriculture	28 000 €	18 000 €	18 000 €
Service remplacement Orne	Association	Service destiné aux exploitants agricoles pour organiser des remplacements en cas d'absence de l'exploitation (congé, maladie)	21 500 €	30 000 €	30 000 €
RHIZOME	CAEA (Coopérative d'activité et d'emploi agricole)	Mise en œuvre de tests d'activité agricole, destinés à favoriser l'installation de nouveaux exploitants en maraîchage, élevages, et transformation à la ferme	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Solidarité Paysans Basse-Normandie	Association	Assistance auprès d'exploitants en difficulté financière par des agriculteurs bénévoles en retraite	15 000 €	20 000 €	15 000 €
Jeunes agriculteurs	Syndicat	Fête de la terre	5 850 €	7 500 €	5 850 €
		Jugement de bétail – Organisation des sélections cantonales pour la finale du concours départemental à Ferme en fête	2 250 €	2 500 €	2 250 €
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)	Syndicat	« Fermes ouvertes »	6 300 €	6 300 €	6 300 €
		Observatoire des dégâts causés aux cultures par les animaux de la faune sauvage	1 800 €	1 800 €	1 800 €
		Campagne de sécurité dans les exploitations	1 350 €	1 350 €	1 350 €
Fédération des CUMA (1)	Association	Sensibilisation à la réduction des charges de mécanisation pour réduire les charges d'exploitation	3 600 €	10 175 €	3 600 €
		Développement d'outils numériques pour faciliter la gestion quotidienne des missions (Myplanning, Karnott)	2 200 €		2 200 €
Normande 61	Association	Promotion de la race normande lors de concours et de portes ouvertes d'exploitations agricoles	4 950 €	5 500 €	4 950 €
Festival ornais de l'élevage	Association	Organisation d'un concours départemental de la race bovine normande à Argentan lors de la Fête de la Normandie	4 500 €	5 000 €	4 500 €

Fédération départementale des comices agricoles	Association	Promotion et récompenses des meilleurs comices ornaux	4 500 €	5 300 €	4 500 €
Agriculteur français et développement international de Normandie (AFDI)	Association	Soutien de projets de coopérations en faveur des agriculteurs d'Asie ou d'Afrique	4 050 €	4 050 €	4 050 €
Fédération départementale Groupe Vivre en agriculture (FDGVA)	Association	Organisation de rando-fermes, visites d'exploitations pour les non agriculteurs (4/an) de mai à juillet (3/an en 2019)	4 000 €	5 400 €	4 000 €
ELVUP (ex.Syndicat d'élevage et de contrôle laitier de l'Orne)	Association	Appui logistique aux comices et concours départementaux	3 240 €	3 600 €	3 240 €
Accueil Paysan	Association	Promotion de l'accueil à la ferme, valorisation de l'environnement et des productions agricoles	2 000 €	3 000 €	2 000 €
La Normandie à la table des chefs	Association	Promotion d'une filière durable et de proximité pour la viande bovine de race normande	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Fête de la Normandie (2)	Association	Organisation de la fête de la Normandie à Argentan en mars 2020. Promotion des activités normandes (produits agricoles, gastronomie, traditions,...)	3 500 €	8 000 €	8 000 €
PRIM'HOLSTEIN	Association	Organisation de concours de race à Alençon	1 350 €	1 500 €	1 350 €
Syndicat des éleveurs charolais	Syndicat	Organisation d'un concours de charolais dans une commune ornaise et de portes ouvertes	720 €	1 200 €	720 €
AGRECO (Association d'agriculture biologique de l'Orne)	Association	Accompagnement de nouvelles conversions à la culture biologique et promotion des engrais verts	405 €	500 €	405 €
ADEAR (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Orne)	Association	Organisation d'une journée de rencontres en milieu urbain avec marché fermier, micro-ferme, conférences et spectacles	-	900 €	900 €
TOTAL			138 675 €	158 375 €	141 765 €

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention complémentaire de 5 000 € à la FDSEA pour financer le transport des élèves du premier degré dans le cadre de l'opération « Fermes ouvertes ».

Ces crédits, 146 765 € (141 765 € + 5 000 €), seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 3 : d'accorder une subvention de 140 000 € à la Chambre d'agriculture de l'Orne pour l'exercice budgétaire 2020.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B4400 65 65738 74 AE 2009 B4400 F 1016 du budget départemental.

ARTICLE 4 : d'approuver la convention de partenariat financier 2020 à conclure avec la Chambre d'agriculture, précisant les modalités de versement de l'aide départementale, jointe en annexe à la délibération, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.4.027. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020 A LA FILIERE EQUINE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de prélever sur le budget 2020 une somme de **112 400 €** au chapitre 65 imputation B5005 65 6574 32.1 correspondant aux demandes de subventions suivantes :

Domaine sport

<i>Organismes demandeurs</i>	<i>Subvention accordée en 2019</i>	<i>Demande de subvention 2020</i>
Association USTICA organisatrice du concours complet international au Haras national du Pin	45 000 €	45 000 €
Associations organisatrices de concours hippiques (demandes présentées dans un rapport spécifique – délégation à la Commission permanente)	36 000 €	36 000 €
Association des cavaliers ornais de randonnée – Concours international d'endurance	20 000 €	20 000 €
Association départementale d'attelage de l'Orne	3 000 €	3 000 €
Total	104 000 €	104 000 €

Domaine élevage

<i>Organismes demandeurs</i>	<i>Subvention accordée en 2019</i>	<i>Demande de subvention 2020</i>
Association Ane normand	2 865 €	3 000 €
Syndicat ornais du cheval percheron	5 700 €	5 400 €
Total	8 565 €	8 400 €

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention 2020 entre le Conseil départemental et l'association USTICA organisatrice d'un concours complet international.

ARTICLE 3 : de donner délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes des associations organisatrices de concours hippiques.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.4.028. LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE (GDS) DE L'ORNE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 106 000 € au Groupement de défense sanitaire (GDS) de l'Orne, dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Les modalités de versement de cette subvention sont précisées dans la convention jointe en annexe 1 à la délibération.

Les crédits seront prélevés au chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'approuver la convention de partenariat financier 2020 à conclure avec le GDS de l'Orne et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

ARTICLE 3 : d'approuver le règlement actualisé, définissant les modalités de la participation financière du Conseil départemental à la destruction des nids de frelon asiatique, joint en annexe 2 à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.4.029. PARTENARIAT TOURISTIQUE - SUBVENTIONS 2020 AUX STRUCTURES DE DROIT PRIVE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer, pour l'année 2020, au titre de l'action « partenariat touristique » du programme action touristique, les subventions suivantes :

Nom des associations	Subvention 2020
Association Relais des gîtes de France Orne	30 600 €
Association Les Chemins du Mont Saint Michel	8 910 €
Association des amis du Château et des jardins de Sassy	6 156 €
Offices de tourisme de l'Orne	4 500 €
Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige	450 €
Association « Les Plus beaux villages de France »	450 €
Total :	51 066 €

Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 94 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir avec les organismes suivants :

- Association « Relais des gîtes de France Orne »,
- Association « Offices de tourisme de l'Orne »,

- Association « Les Chemins du Mont Saint Michel »
- Association des amis du Château et des jardins de Sassy.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.4.030. SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV - PLATEFORME COLLABORATIVE : TRANSFERT DE COMPETENCE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte NORMAND'INNOV, joints en annexe, et notamment l'ajout de la mention « la gestion et l'exploitation d'une plateforme collaborative portant sur les matériaux » à l'article 2.

ARTICLE 2 : de prendre acte que les conséquences financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaire à l'exercice de la compétence « gestion et exploitation d'une plateforme collaborative » doivent, conformément à l'article L.5721-6-1 du Code général des collectivités territoriales, faire l'objet de délibérations concordantes du comité du syndicat mixte et des organes délibérants des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale membres.

ARTICLE 3 : d'approuver les conséquences financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers, nécessaire à l'exercice de la compétence « gestion et exploitation d'une plateforme collaborative » de l'acquisition par le Syndicat mixte NORMAND'INNOV, auprès de Flers Agglo de l'usufruit de la plateforme collaborative (immeuble et équipement) pour une valeur de 69 % du coût de revient pour une durée de 30 ans, soit un coût de 2 640 010 € HT.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.4.031. DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de désigner pour siéger au titre du Conseil départemental de l'Orne comme membres titulaires du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Promotion du Parc d'Activité de Cerisé, à compter de l'approbation des statuts modifiés :

- Christophe de BALORRE
- Guy MONHEE
- Sophie DOUVRY
- Béatrice MÉTAYER
- Jean-Claude PAVIS

et comme membres suppléants :

- Philippe VAN-HOORNE
- Paule KLYMKO
- Philippe SENAUX
- Jérôme NURY
- Vanessa BOURNEL

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.5.032. SUBVENTIONS AU TITRE DE LA CONSERVATION ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action conservation, restauration et valorisation du patrimoine (9342) et de prélever sur le chapitre 65 imputation B5007 65 6574 312, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020, les subventions suivantes :

- Fondation du patrimoine - Alençon :	25 600 €
- Le savoir et le fer - Dompierre :	1 700 €
- La Loure - Vire-Normandie :	3 000 €

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de la convention liant le Département de l'Orne et la Délégation régionale de la Fondation du patrimoine.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.5.033. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - ACTION DIFFUSION

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action de diffusion (9332) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020 les subventions suivantes :

- La Luciole-scène de musiques actuelles - Alençon	105 000 €
- L'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie – Rouen	20 000 €
- La Scène nationale 61 - Alençon	110 000 €
- Centre dramatique national – Vire-Normandie	6 000 €

ARTICLE 2 : d'approuver la convention financière annuelle 2020 pour la Luciole, scène de musiques actuelles d'Alençon.

ARTICLE 3 : d'approuver la convention financière annuelle 2020 pour l'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie-Rouen ainsi l'avenant modificatif à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

ARTICLE 4 : d'approuver la convention financière annuelle 2020 pour la Scène nationale 61.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces documents.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.5.034. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - ACTION CREATION

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action création (9334) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020 les subventions suivantes :

THEATRE - fonctionnement

➤ Compagnie Bleu 202 - Alençon	5 000 €
➤ Théâtre La Boderie - Ste-Honorine-la-Chardonne	3 000 €
➤ Les Ouranies Théâtre - Alençon	3 000 €
➤ Compagnie Mycélium - Alençon	6 000 €
➤ Compagnie Passerelles Théâtre - Argentan	2 000 €
➤ Compagnie Alphageste - Vimoutiers	1 000 €
➤ Compagnie Halem Théâtre - Bretoncelles	2 000 €
➤ Théâtre Le Loup Blanc - Laleu	4 500 €

THEATRE – création

➤ Compagnie Halem Théâtre - Bretoncelles	4 000 €
➤ Compagnie Boréale - Alençon	2 000 €
➤ Compagnie Pli – Putanges-le-Lac	5 000 €

LIEUX DE RESIDENCE

➤ Les Arts Improvisés - St-Aubin-de-Bonneval	15 000 €
➤ Les rencontres du Tapis Vert - La Lacelle	15 000 €
➤ 2 Angles - Flers	15 000 €
➤ Pygmalion « Les Bains Douches » - Alençon	15 000 €
➤ La Chapèlmêle - Alençon	2 000 €
➤ Les Ateliers du Carré rouge - Carrouges	800 €
➤ La Corne d'Or, Espace des Arts – Tourouvre-au-Perche	3 000 €

CENTRE CHOREGRAPHIQUE

➤ Centre chorégraphique national de Caen en Normandie	9 900 €
---	---------

ARTICLE 2 : d'approuver pour chaque lieu de résidence la convention financière d'exécution ou l'avenant financier à la convention triennale d'exécution.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces documents.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.5.035. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - FESTIVALS

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020 les subventions suivantes :

Musiques actuelles

- Association MAFIO'ZIK de Cerisy-Belle-Etoile
Festival « Les Bichoiseries » 4 000 €
- Association « Saintscène » de Saint-Céneri-le-Gérei
Festival « Saintscène » 1 000 €
- Association « FOKSA » de Ciral – Festival « Blizz' Art » 2 000 €
- Association « Alphapodis » d'Alençon – Festival « Alphapodis » 1 000 €

Musiques classiques

- Association Septembre Musical de l'Orne d'Alençon
Festival « Septembre musical de l'Orne »
Organisation d'un opéra (versement de la subvention après
la réalisation de la manifestation) 66 600 € + 18 000 €
- Association « Les Musicales de Mortagne et du Perche »
Festival « Les Musicales de Mortagne et du Perche » 7 000 €

Musiques du monde et traditionnelles

- Ensemble folklorique normand « Le Point d'Alençon » d'Alençon
Festival des folklores du monde 5 400 €
- Groupe folklorique « Le Trou Normand » de Domfront-en-Poiraie
Festival international de folklore 1 850 €

Cinéma

- Association « Envi d'Anim » de Sées
Festival « Ciné-environnement » 1 000 €
- Compagnie Anne REVEL-BERTRAND de Rémalard-en-Perche
Festival international de films courts sur la jeunesse 2 500 €

Cirque – Arts de la rue - Humour

- Association « Les Andain'ries » de Rives-d'Andaine
Festival de l'humour « Les Andain'ries » 2 250 €
- La Brèche – Pôle national des arts du cirque de Normandie de
Cherbourg-en-Cotentin – Festival « SPRING » en Normandie 4 000 €

Pluridisciplinaire

- Association « Diagonale, Fédération normande du Réseau
Chainon » de Canteleu - Festival « Région en Scène » 1 000 €
- Compagnie du Théâtre du Loup Blanc de Laleu
Festival « Au Jardin » : Les Orne-Ithorynques 1 000 €
- Les Arts Improvisés de St-Aubin-de-Bonneval – Festival itinérant
« Africa 2020 » 5 000 €

ARTICLE 2 : d'approuver la convention liant le Département de l'Orne et l'Association du Septembre musical de l'Orne.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.5.036. SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020 les subventions suivantes :

ANIMATIONS LOCALES

➤ Association Fête des Potiers - Moulins-la-Marche	1 000 €
➤ Au Cœur du Perche – Bellême	1 000 €
➤ Art et Cathédrale – Sées	2 000 €
➤ Il était une fois – Alençon	1 000 €
➤ Art Culture & Co – Perche-en-Nocé	4 000 €

CINEMA

➤ MaCaO 7 ^{ème} Art – Hérouville-Saint-Clair	5 000 €
➤ Normandie Images - Rouen	6 000 €

ARTS PLASTIQUES

➤ Les amis de St-Céneri et de ses environs - St-Céneri-le-Gérei	4 000 €
➤ Vaertigo – Athis-Val-de-Rouvre	1 000 €

ENSEMBLES INSTRUMENTAUX ET VOCAUX

➤ Orchestre régional de Normandie - Caen	8 000 €
➤ Schola de l'Orne - Alençon	3 600 €
➤ Les Arts Improvisés - St-Aubin-de-Bonneval	4 500 €
➤ Ensemble de Caelis – Flers	2 000 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

➤ Le FAR, Agence musicale régionale – Hérouville-Saint-Clair	9 000 €
➤ Association départementale Culture et bibliothèques pour tous - Damigny	3 600 €
➤ Focus Jazz – Hérouville-Saint-Clair	500 €
➤ Bibliothèque sonore d'Alençon et de l'Orne – Alençon	1 000 €
➤ Normandie Livre et Lecture – Caen	3 000 €

AIDE A LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

➤ La Classe – St-Hilaire-sur-Risle	1 000 €
➤ Jeunesses musicales de France – Délégation de Flers	1 000 €
➤ Festiv' Art Production – Putanges-le-Lac	1 350 €
➤ Les Trottoirs Mouillés – Domfront-en-Poiraie	4 000 €
➤ TFT Label – L'Aigle	5 000 €
➤ Le RAVE – Flers	5 000 €

PRATIQUES AMATEURS

➤ Josquin des Prés – Sées	2 000 €
➤ Académie des Musiciens de Saint-Julien – Rouen	2 000 €

ARTICLE 2 : d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 65737 311, subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux du budget principal 2020 une subvention de 5 000 € au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz.

ARTICLE 3 : d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2020 une subvention de 13 000 € au FAR, Agence musicale régionale.

ARTICLE 4 : d'approuver les termes de la convention liant le Département de l'Orne et Normandie Images.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Reçue en Préfecture le : 07 avril 2020

D.5.037. ATELIER CANOPE DE L'ORNE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2020

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention globale de 48 000 € à Canopé de l'Académie de Caen en faveur de l'Atelier Canopé 61 Alençon répartie pour 17 000 € en investissement et 31 000 € en fonctionnement qui serait imputée aux chapitres 204 imputation B5004 204 204181 28 (biens matériels et études) et 65 imputation B5004 65 65738 28 (subventions de fonctionnement aux organismes publics divers) du budget primitif départemental 2020.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°3 à la convention signée le 27 mars 2015, précisant l'objet des subventions respectives et leurs modalités de versement, dont le modèle est joint en annexe.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.5.038. SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - UNIVERSITE INTER-AGES DE NORMANDIE ET ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE NORMANDIE - CREDITS 2020

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'accorder les subventions suivantes au titre d'une demande de renouvellement pour 2020:

* Université inter-âges Normandie – Caen	800 €
* Association Entreprendre pour Apprendre Normandie– Caen	2 000 €

et de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 imputation B5004 65 6574 28 subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé, du budget départemental 2020.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

D.5.039. JEUNESSE : APPEL A PROJETS "INITIATIVES DE JEUNES ET EDUCATION CITOYENNE"

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

ARTICLE 1 : de valider et d'adopter à compter du 28 mars 2020, l'appel à projets commun entre la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Orne, la Caisse d'allocations familiales de l'Orne et le Conseil départemental de l'Orne intitulé "Initiatives de jeunes et éducation citoyenne" avec attribution d'un soutien financier aux dossiers sélectionnés, dans le cadre de l'action des aides à la jeunesse (9327) du programme collèges – formation initiale – jeunesse (932).

ARTICLE 2 : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'attribution de ces aides, sur proposition du Comité des sports et de la jeunesse, dans la limite des crédits disponibles.

Reçue en Préfecture le : 06 avril 2020

